

ANNONCE DES TAUX DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO 2008

Les obligations offrent aux Ontariennes et Ontariens des options d'investissement pratiques, flexibles et sécuritaires

NOUVELLES

Le 2 juin 2008

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé des taux d'intérêt concurrentiels sur la série 2008 des Obligations d'épargne de l'Ontario, qui seront mises en vente à compter d'aujourd'hui, et ce, pendant les trois prochaines semaines.

- Les taux d'intérêt des obligations de cinq ans à taux accélérateur sont de 2,40 % cette année, 2,55 % la deuxième année, 2,70 % la troisième année, 2,85 % la quatrième année et 3,70 % la dernière année.
- Le taux d'intérêt des obligations de trois ans à taux fixe est de 3,20 %.
- Les obligations à taux variable de sept ans sont assorties d'un taux d'intérêt de 2,55 % pendant les six premiers mois.
- Le taux d'intérêt des obligations à taux variable de 2002 à 2007 a également été fixé aujourd'hui à 2,55 %. Ce taux sera en vigueur du 21 juin au 20 décembre 2008.

Cette année, les obligations de 2001 à taux variable, de 2003 à taux accélérateur et de 2005 à taux fixe arrivent à échéance et les acheteurs pourront prolonger les avantages qui en découlent en les échangeant contre des Obligations d'épargne de l'Ontario 2008.

CITATIONS

« En investissant dans des Obligations d'épargne de l'Ontario, les Ontariennes et Ontariens investissent dans leur propre province, a déclaré [le ministre des Finances, M. Dwight Duncan](#). Les Obligations offrent un rendement garanti de leur placement, tout en contribuant à l'essor de l'économie et à la prospérité de l'Ontario. »

FAITS EN BREF

- En vente jusqu'au 20 juin seulement, les Obligations d'épargne de l'Ontario sont garanties à 100 % par la province d'Ontario, et sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 500 000 \$, à l'intention des petits, moyens et gros investisseurs.
- Seuls les résidents de l'Ontario peuvent se procurer des Obligations d'épargne de l'Ontario.
- On peut acheter des Obligations d'épargne de l'Ontario auprès des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des *credit unions* et par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières.

POUR EN SAVOIR PLUS

Visitez le [site Web](#) des Obligations d'épargne de l'Ontario, ou composez le 1 800 212-BOND (2663).

[Faites le calcul](#) et voyez comment les Obligations d'épargne de l'Ontario pourraient rentabiliser votre investissement.

Gina Lee, Bureau du ministre, 416 325-4694
Scott Blodgett, Ministère des Finances, 416 325-0324

ontario.ca/finances-nouvelles
Available in English

Tenez-vous au courant des derniers communiqués en vous inscrivant au [Service de nouvelles du ministère des Finances](#) ou aux [Alertes par courriel](#)